



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

## XIXème congrès du SNFOCOS

La Rochelle octobre 2018

### Résolution générale

Résister - Revendiquer - Reconquérir

#### Pour la Sécurité sociale

---

« La caisse unique n'est pas et ne doit pas être une caisse d'État, sa gestion doit être assurée par les travailleurs intéressés ». *Georges Buisson*

---

A l'heure des attaques incessantes du gouvernement contre la Sécurité sociale, les délégués du XIXème congrès du SNFOCOS, réunis à La Rochelle du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2018, réaffirment leur attachement profond à la Sécurité sociale et à ses principes fondateurs.

Dans une société où l'individualisme est érigé comme la vertu d'un nouveau monde et en modèle social, les délégués font de la Sécurité sociale de 1945 une idée moderne.

Née de l'action syndicale, et en particulier de celle de Force Ouvrière, cette Sécurité sociale appartient aux salariés. Nous réaffirmons donc notre attachement au financement par la cotisation, au salaire différé ainsi qu'au paritarisme, seuls gages de cette appartenance de la Sécurité sociale aux salariés.

#### Solidarité

Nous réaffirmons que les principes fondateurs de la Sécurité sociale sont basés sur la solidarité, qu'elle soit générationnelle, entre malades et biens portants, entre les familles, etc. et que son credo reste « *cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins* ».

#### Retraite

Alors que se lance une énième réforme des Retraites, le SNFOCOS réaffirme les positions confédérales : maintien de tous les régimes existants comme du régime général, maintien de tous les systèmes complémentaires. Le SNFOCOS sera vigilant des conséquences de celle-ci sur les salariés de la Branche Retraite et sera combatif pour la préservation des droits de l'ensemble des salariés.

Le Congrès dénonce la multiplication des attaques contre les retraités et futurs retraités. Ainsi 2018 ne verra aucune augmentation et pire une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

2019 et 2020 ne seront pas plus lumineuses, la sous indexation des retraites sur l'inflation et le prélèvement à la source auront raison des pensions de retraites.

Le SNFOCOS réuni en congrès condamne ces attaques sans précédent qui fragilisent non seulement les retraités mais plus globalement le pouvoir d'achat.

### Caisses de plein exercice

Au service du public, les organismes de Sécurité sociale doivent être placés au plus près des citoyens. Nous dénonçons les politiques de mutualisations, de régionalisations et de fusions qui entraînent les regroupements d'organismes et donc leur perte de compétence et d'autonomie, voire même leurs fermetures.

Nous revendiquons des organismes de plein exercice.

Le congrès s'oppose au rapport Lecoq qui a notamment comme objectif la suppression de toutes les instances paritaires garantes de la gouvernance de la Sécurité sociale sur le plan budgétaire de la branche AT/MP : prévention, réparation et tarification.

Nous nous opposons au recul des conditions de travail de tous les agents par la privatisation de la prévention du risque AT/MP et exigeons que les services des risques professionnels restent rattachés à la Sécurité sociale.

### Paritarisme

Nous réaffirmons notre attachement au paritarisme, gage de la démocratie sociale et de l'appartenance de la Sécurité sociale aux salariés.

Le congrès réaffirme sa volonté d'établir un lien direct entre les représentants des salariés de l'institution (employés et cadres) et les représentants des assurés sociaux dans les conseils d'administration. A cet effet, le congrès souhaite voir se généraliser la mise en place de commissions sociales, sous l'égide des Unions Départementales FO, regroupant les représentants des sections syndicales des organismes et les administrateurs dans le but d'établir des échanges constructifs entre eux, tenant compte de leurs responsabilités spécifiques et dans le strict respect des résolutions confédérales.

### Financement & étatisation

Nous condamnons l'étatisation de la Sécurité sociale à la fois dans son fonctionnement, son organisation et son financement.

A ce titre, nous condamnons le remplacement des cotisations par des impôts et particulièrement les dernières attaques en date avec l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) imposée en 2018 en remplacement des cotisations maladie et assurance chômage. Au motif fallacieux de libérer le pouvoir d'achat des citoyens, le gouvernement a confisqué cette cotisation aux salariés pour noyer le financement de la Sécurité sociale par l'impôt dans le budget global de l'Etat.

C'est une remise en cause inacceptable de notre système de solidarité. Comme tout impôt, cette CSG sera revue chaque année, mettant la Sécurité sociale sous la coupe budgétaire des gouvernements et de leurs arbitrages libéraux. Le congrès dénonce cette manœuvre qui entrainera, par voie de conséquence, un

appauvrissement de la solidarité au profit d'un système privé assurantiel et revendique le retour aux fondamentaux afin de garantir la solidarité par une Sécurité sociale qui appartient aux salariés.

Le SNFOCOS s'oppose aux exonérations sociales et condamne le nouveau manque à gagner de deux milliards d'euros correspondant à de nouvelles exonérations de cotisations et la mainmise de l'Etat sur l'excédent de sept cents millions d'euros pour financer son plan santé.

### Suppressions de postes / COG

Le congrès réaffirme son opposition aux COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) qui étranglent les branches et les organismes en leur imposant à chaque exercice des réductions d'effectifs. Les dernières COG conclues pour la période 2018/2022 verront disparaître 12000 postes : 8000 postes supprimés dans l'Assurance Maladie, 2100 dans la Branche Famille, 895 pour la Retraite et 880 dans le Recouvrement.

Défendre les salariés de la Sécurité sociale, c'est défendre la Sécurité sociale.

## Pour le droit syndical

Le congrès rappelle son opposition aux ordonnances Macron qui ont institué un regroupement de toutes les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) en un seul CSE (Comité Social Economique), réduisant considérablement le nombre d'élus et leurs moyens d'action.

### Entraves aux syndicats

Le congrès condamne les attaques contre l'exercice syndical et la représentation des salariés. Nous dénonçons le document de doctrine du COMEX de l'UCANSS à destination des employeurs locaux qui verrouille la négociation locale. Nous sommes attachés au maintien des accords-cadres nationaux qui doivent être respectés a minima en local voire améliorés.

Les nouvelles contraintes qui pèsent sur la représentation syndicale loi après loi (limitation des mandats, sanctions relatives à la composition des listes, suppressions d'instances) sont une grave remise en cause de la démocratie sociale.

Le SNFOCOS exige le transfert du calcul des heures syndicales (article 8.21) actuellement sur les voix obtenues aux élections des Délégués du Personnel sur les voix obtenues aux élections du CSE.

Face à la réduction du nombre des mandats découlant de la mise en place des CSE, le SNFOCOS demande une baisse significative du pourcentage du temps de délégation syndicale nécessaire pour la mise en application du maintien de la garantie salariale existant actuellement.

### CHSCT – Santé au travail

Le congrès met l'accent sur les conséquences sur la santé et la sécurité des salariés qu'entraîne la disparition du CHSCT au profit d'une simple commission issue du CSE, et demande le rétablissement d'une instance dédiée aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail.

## Pour le SNFOCOS

Les délégués réunis en congrès réaffirment leur attachement au SNFOCOS, syndicat libre et indépendant, confédéré, multi catégoriel, représentant les cadres de la protection sociale au sein de la Fédération des Employés et Cadres (FEC) et de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGTFO).

### Développement du syndicat

Le congrès considère comme une priorité le développement du SNFOCOS, considérant les entraves faites à la représentativité et à la représentation syndicale d'une part, et les attaques contre nos Conventions Collectives Nationales d'autre part.

Il doit être recherché à tous les niveaux, du syndicat départemental jusqu'aux instances nationales, les moyens d'asseoir le SNFOCOS comme force de négociation et de le faire croître dans tous les organismes de son ressort (communication, formation, rencontres avec le personnel, actions diverses).

## Pour la défense des cadres

Le SNFOCOS a établi une plateforme revendicative des cadres de la Sécurité sociale. Le congrès continue de porter ces revendications autour des trois thèmes :

- Elaborer un statut de cadre attractif ;
- Concilier vie personnelle et vie professionnelle ;
- Défendre un management porteur de valeurs.

Le congrès dénonce le manque de reconnaissance des cadres et de leur statut, notamment quand la convention collective est réécrite contre eux (nivellement des frais de déplacement par le bas, suppression du champ des bénéficiaires de l'article 23) ou quand certains sont rémunérés en dessous du plafond de la Sécurité sociale.

Le congrès réaffirme que la défense du statut de cadre est un enjeu et une priorité pour le SNFOCOS.

## Pour nos Conventions Collectives Nationales

### Défense des CCN

Les CCN des salariés de la Sécurité sociale, et plus largement du secteur de la protection sociale, sont un rempart pour la défense de nos droits. Aujourd'hui attaquées par l'employeur, décriées par la Cour des Comptes, contournées par l'inversion de la hiérarchie des normes et les accords locaux, le congrès réaffirme plus que jamais son attachement à ces conventions collectives nationales.

## Pour de bonnes conditions de travail

Le congrès dénonce la dégradation du statut et des conditions de travail des cadres. Les délégués dénoncent l'écrêtage illégal des heures non rémunérées et non récupérées, les surcharges de travail imposées par les baisses d'effectifs et les réorganisations, les modes de management et le tassement du niveau hiérarchique du fait d'une grille de classification obsolète et contournée.

## Pour une véritable politique de rémunération

Le congrès dénonce la stagnation des salaires qui, avec l'inflation renaissante, engendre une perte du pouvoir d'achat pour les salariés.

### Arrêt de la RMPP

Nous exigeons l'arrêt des lettres de cadrages ministérielles dictées par les politiques d'austérité qui fixent des taux de RMPP ridiculement bas, permettant à peine aux employeurs locaux de respecter les parcours professionnels.

### Augmentation générale de la valeur du point

Le congrès réaffirme son attachement à la revalorisation générale de la valeur du point pour l'ensemble des salariés et s'oppose à toute forme d'individualisation des salaires.

### Refonte des grilles de classification

Le congrès réitère sa demande de négociation pour une refonte des grilles de classification et une revalorisation conséquente de l'ensemble des coefficients de cadres.

### Développement d'une politique salariale

Le congrès rappelle son attachement à ses revendications salariales non satisfaites :

- L'alignement des premiers coefficients de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale ainsi qu'une majoration proportionnée des niveaux supérieurs, afin de lutter contre tout tassement hiérarchique ;
- le déplafonnement de l'avancement à l'ancienneté jusqu'à la fin de carrière, sur une valeur de 2% par année d'activité en lieu et place des 2 points actuels ;
- l'attribution automatique de points de compétences à l'issue d'une période de 3 ans sans attribution de pas de compétence ;
- un seuil minimum de 30 % de pas de compétence par an pour chaque catégorie professionnelle;

- un seuil minimum de 10 % de parcours professionnels pour chaque catégorie professionnelle ;
- la revalorisation du coefficient à hauteur de 10 % minimum garantis en cas de promotion en lieu et place des 5 % actuels, avec le maintien garanti d'un tiers des points de compétence non résorbables en cas de changement du niveau de qualification ;
- le doublement de la prime de départ à la retraite ;
- la revalorisation de la prime de transport conventionnelle ;
- la revalorisation de la gratification versée à l'occasion de la médaille du travail à hauteur d'un mois de salaire de base ;
- le transfert des modes de rémunération individualisée vers un mode de rémunération pérenne, ouvert à tous les cadres et non-assujetti à l'atteinte d'objectifs ;
- le SNFOCOS exige que la négociation de l'ensemble des éléments de rémunération reste cantonnée au niveau de la Branche, c'est-à-dire de l'UCANSS et rejette toute négociation au niveau local.

## Pour notre prévoyance et notre couverture sante complémentaire

Le congrès réaffirme son attachement à notre système de protection complémentaire, santé d'une part, prévoyance de l'autre. Le SNFOCOS négociera toute amélioration possible du régime complémentaire de santé. En matière de prévoyance le congrès demande la création d'une prestation dépendance et d'aide aux aidants pour répondre aux grands besoins et enjeux de notre société.

*Votée à La Rochelle, le 3 octobre 2018, à l'unanimité*